

COMPTE-RENDU

Sont présents :

M^{mes} Marie-Ève Belley
Laurie-Anne Boivin
Marie-Lou Boulianne
Émilie Coulombe
Rébéka Fortin
Karine Lavoie
Audrey Tremblay
Cathy Williams

Sont absents :

M^{mes} Johanny Gagnon
Nathalie Dubé
Viviane Paupe

MM. Charles Harvey
Gilles Tremblay

M. Guy Larouche

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

1.1. Mot de bienvenue

M^{me} Rébeka Fortin, directrice de centre, souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de s'être déplacés au Pavillon Laure-Conan pour assister à la présente rencontre. Dans l'attente de la nomination d'un nouveau président, la direction animera la présente rencontre. Un tour de table est proposé afin que chaque membre se présente.

1.2. Vérification du quorum

Le quorum est vérifié et atteint. La réunion débute à 16 h 15.

1.3. Présentation des membres

Ce point a été discuté au point « *1.1. Mot de bienvenue* ».

1.4. Élections (président, vice-président et trésorière)

M^{me} Rébeka Fortin sollicite les membres à élire un nouveau président, un vice-président et une trésorière. Elle note le départ de M. Claude A. Tremblay à la présidence du Conseil d'établissement.

M^{me} Marie-Lou Boulianne propose la candidature de M. Gilles Tremblay au poste de président, secondée par M^{me} Laurie-Anne Boivin; ce dernier accepte ce nouveau mandat pour la présente année. M. Gilles Tremblay propose la candidature de M^{me} Émilie Coulombe au poste de vice-présidente, secondée par M^{me} Cathy Williams; cette dernière accepte ce nouveau mandat pour la présente année. La direction précise que la désignation d'une trésorière n'est pas obligatoire.

1.5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Rébéka Fortin donne lecture de l'ordre du jour.

Un point est ajouté au point « 7. Sujets divers » :

- 7.1. Demande de frais – Ajout de cahiers d'exercices :
proposé par M^{me} Rébéka Fortin.

*L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M^{me} Laurie-Anne Boivin
Secondée par M^{me} Karine Lavoie*

1.6. Lecture et adoption du compte-rendu de la séance du 14 juin 2023

Le compte-rendu de la séance du 14 juin 2023 est adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

*L'adoption est proposée par M. Gilles Tremblay
Secondée par M^{me} Marie-Lou Boulianne*

1.7. Suivi au compte-rendu de la dernière rencontre

- Point « 6.1. Don – Bonne mine »

M^{me} Marie-Ève Belley indique que le chèque au montant de 2 000 \$ a été annulé et qu'un nouveau chèque a été émis au montant de 1 500 \$.

- Point « 2.4. Frais de volumes et autres frais » : Frais de gratuité francisation

M^{me} Rébéka Fortin précise que la gratuité des frais en francisation ne s'appliquera uniquement qu'aux élèves inscrits à temps plein.

1.8. Déclaration d'intérêts

M^{me} Rébéka Fortin explique la « Directive (D)-SG-19/20-0 », du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, ayant pour objet la déclaration d'intérêts, ainsi que le formulaire « Déclaration d'intérêts ».

Les nouveaux membres devront remplir ce formulaire et le faire parvenir, par courriel, à M^{me} Audrey Tremblay.

1.9. Formation obligatoire des membres

M^{me} Rébéka Fortin présente l' « Attestation de formation – Membre du conseil d'établissement » et l' « Attestation de formation – Conseil d'établissement ».

Elle précise que c'est une formation obligatoire pour les nouveaux membres. La direction lance le visionnement de la capsule « 3 – Conseil d'établissement en

bref». Elle souligne qu'il est possible d'obtenir davantage d'informations entourant un Conseil d'établissement.

Le lien Internet pour visionner les capsules ainsi que l'attestation de formation seront acheminés aux nouveaux membres par courriel dans les prochains jours.

2. SUJETS D'ADOPTION

2.1 Règles de régie interne

M^{me} Rébéka Fortin présente « *Les règles de régie interne 2023-2024* ».

Des corrections sont demandées aux points suivants :

- « 1.2. Durée du mandat »

Nous devrions lire : « Le mandat des représentants des élèves est d'une durée d'**un (1) an**, celui des représentants des autres groupes est d'une durée de **deux (2) ans**. »

- « 4.1. Calendrier »

Nous devrions lire : « Le conseil d'établissement adopte en début d'année, un calendrier de réunions prévoyant au moins cinq (5) séances par année scolaire. Les réunions se tiennent habituellement les **mercredis**. »

- « 4.2. Heure et lieu de réunions »

Nous devrions lire : « Le conseil d'établissement se réunit habituellement dans un des pavillons du CFGA des Rives-du-Saguenay, à compter de 16 h 15. ~~Cependant, en contexte de pandémie lié à la COVID-19, les réunions pourraient se tenir en ligne sur la plateforme « Microsoft Teams ».~~ »

- « 5.3. Remboursement des dépenses des membres »

Nous devrions lire : « Lorsque requis, des frais de gardiennage peuvent être remboursés au membre (élève) au coût de **10** \$ / heure. Il devra formuler sa demande de remboursement à la trésorière. »

La version corrigée de ce document sera acheminée aux membres par courriel par M^{me} Audrey Tremblay.

M^{me} Rébéka Fortin ajoute que les comptes-rendus du conseil d'établissement sont accessibles sur le site Web du CFGA des Rives-du-Saguenay, pour consultation au grand public. L'onglet « *Conseil d'établissement* » du site Web sera mis à jour pour l'année scolaire 2023-2024 dans les prochains jours.

Le Conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay adopte les règles de régie interne tel que présenté incluant les modifications demandées par la direction.

*Approbation proposée par M. Gilles Tremblay
Secondée par M^{me} Karine Lavoie*

2.2 Budget du centre

Rébéka Fortin présente le « *Suivi budgétaire 2023-2024 au 25 septembre 2023* » et souligne les montants pouvant être transférés d'une année à l'autre :

- « Investissement des centres fga »
Un montant de 187 000 \$ (budget 2022-2023) sera transféré dans les prochaines semaines dans cette structure.
- « Contribution à l'équilibre budgétaire »
Un montant de 527 341 \$ sera réinvesti dans les services au secteur jeune du Centre de services scolaire. Ce montant est versé chaque année par le CFGA des-Rives-du-Saguenay afin de participer à l'effort collectif.
- « Perfectionnement ens. Conventionné »
Un montant d'environ 13 000 \$ (budget 2022-2023) sera transféré dans les prochaines semaines. Cette somme servira au perfectionnement des enseignants, leur permettant ainsi de participer à des colloques et à des formations diverses.

*Approptions proposées par M^{me} Cathy Williams
Secondées par M. Charles Harvey*

2.3. Budget du CE

Ce point a été discuté au point « 2.2. Budget du centre ».

*L'approbation a été proposée et secondée
au point « 2.2. Budget du centre »*

2.4. Résultats financiers 2022-2023

M^{me} Rébéka Fortin présente les « *Résultats financiers 2022-2023 au 30 juin 2023* ».

La direction fait état des postes budgétaires où il y a des écarts majeurs (déficits) :

- « M-15021 Volet 2 - Entraide éducative »
Ce déficit s'explique par le fait que nos élèves ont de grands besoins. Des services ont tout de même été dispensés malgré le fait qu'il n'y avait plus de budget disponible dans ce poste budgétaire.
- « Accueil et francisation en FGA »
Ce déficit s'explique par l'augmentation des élèves en francisation. Le montant reçu du Ministère, en cours d'année, étant moins élevé que le montant budgétisé par le Centre, en début d'année. L'écart a été absorbé par d'autres postes budgétaires permettant de générer aucun déficit sur le budget.
- « Perf - rôle d'enseignants mentors »
Un montant est versé par le Ministère pour permettre de nommer des enseignants d'expérience au CFGA afin d'être des mentors auprès des

nouveaux enseignants. Ce déficit s'explique par le salaire des enseignants mentors plus élevé que la moyenne versée aux enseignants réguliers.

D'après cette reddition de compte, l'année financière 2022-2023 s'est terminée avec un surplus budgétaire de 1 719 419 \$. Cependant, il faut déduire de ce montant : la contribution à l'équilibre budgétaire s'élevant à 527 341 \$ ainsi que le budget d'investissement d'environ 200 000 \$.

La direction précise qu'un « *Extrait des résultats financiers du Centre CFGA pour l'exercice financier 2022-2023 relativement aux enveloppes budgétaires décentralisées (budget du centre)* » sera acheminé au Service des ressources financières du Centre de services scolaire.

Le Conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay vote et approuve, par résolution, les résultats financiers de l'exercice financier 2022-2023.

*Approbation proposée par M. Charles Harvey
Et résolu à la majorité*

*Ont voté pour : 6
Ont voté contre : 0
Abstention : 1*

3. SUJETS D'APPROBATION

3.1. Fonds à destination spéciale

M^{me} Rébeka Fortin présente le tableau « *Fonds à destination spéciale – Année scolaire 2022-2023* ». Elle souligne que ces montants sont destinés à des activités scolaires ou parascolaires et à du soutien aux élèves. Ce sont des fonds qui appartiennent aux élèves. La direction explique que ce sont des enveloppes protégées et que les fonds peuvent être reconduits d'une année à l'autre lorsqu'ils ne sont pas utilisés et ne peuvent servir à d'autres fins.

Le Conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay approuve, par résolution, le transfert budgétaire de ces sommes par le Centre de services scolaire.

*Approbation proposée par M^{me} Émilie Coulombe
Secondée par M^{me} Audrey Tremblay*

3.2. Mesures dédiées et protégées

M^{me} Rébeka Fortin présente le document « *Établissement - Confirmation de l'utilisation des sommes pour les mesures protégées* » pour l'année scolaire 2022-2023.

**Le Conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay
prend acte, par résolution, des montants qui ont été versés au Centre pour
l'année scolaire 2022-2023 et qui ont été dépensés dans le cadre de
chacune des mesures à la fin de ladite année.**

*Approbation proposée par M^{me} Karine Lavoie
Secondée par M^{me} Laurie-Anne Boivin*

4. SUJETS DE CONSULTATION

4.1. Acte d'établissement (ajout d'un bâtiment)

M^{me} Rébéka Fortin présente l' « *Acte d'établissement* » qui fait état des différents milieux où le CFGA des Rives-du-Saguenay dispense de la formation.

La direction consulte les membres du CE afin d'ajouter l'immeuble suivant à l'acte d'établissement :

- École secondaire Charles-Gravel – Durée à définir
Cours « Condition 99 » dispensé aux élèves de secondaire 5.

**Le Conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay accepte
d'ajouter cet immeuble à l'acte d'établissement.**

4.2. Sollicitation de contribution bénévole

M^{me} Rébéka Fortin présente la lettre de « *Demande de contribution bénévole* » produite au nom du Conseil d'établissement pour soutenir financièrement et organiser le dîner de début d'année qui a eu lieu le 19 septembre 2023 au pavillon Laure-Conan.

5. SUJETS D'INFORMATION

5.1. Portrait du CFGA

M^{me} Rébéka Fortin présente le document « *Notre portrait – Projet éducatif : Portrait mise en œuvre et reddition de comptes 2023-2027* », en vigueur pour les quatre prochaines années. D'autres consultations auprès de l'ensemble du personnel sont à venir en cours d'année. Nous sommes présentement à l'étape de se fixer des objectifs.

Elle présente les trois valeurs que le CFGA s'est défini :

- La bienveillance;
- L'adaptabilité;
- L'épanouissement.

En plus du nouveau slogan, soit « Un centre pour toi! » affiché sur quelques autobus du transport en commun.

Un lien sera envoyé aux membres par courriel pour leur permettre de le consulter. La direction les invite à lui adresser leurs commentaires à la prochaine rencontre.

5.2. Plan de lutte

M^{me} Rébéka Fortin précise que d'importants changements ont été apportés par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) tant qu'à la violence à caractère sexuel. Le plan de lutte sera révisé et adopté par les membres du CE en cours d'année scolaire.

5.3. Nouveauté : FP / Concomitance

M^{me} Rébéka Fortin souligne que le projet porteur au Cégep de Chicoutimi s'implante officiellement à la formation professionnelle au CFP du Grand-Fjord, pavillon l'Oasis. Une présentation de l'ensemble de la concomitance existante au Centre de services scolaire sera présentée le 8 décembre prochain, au Sommet pédagogique. La direction propose d'utiliser le PowerPoint de l'atelier de préparation pour le présenter aux membres du CE à la prochaine rencontre.

5.4. Mesures du ministère de l'Éducation

M^{me} Rébéka Fortin précise qu'à chaque année, des projets sont déposés au Ministère pour permettre d'offrir des services supplémentaires à la population de notre secteur. Les sommes octroyées par le Ministère permettent d'embaucher des ressources, offrir du service à l'extérieur de nos centres, notamment au Bas-Saguenay, à la *Maison des sans-abris* ainsi qu'au *Carrefour jeunesse-emploi*.

La direction indique que le Centre a déposé quatre projets au ministère de l'Éducation dans le cadre de mesures, soit :

- **Littératie familiale | 25 000\$: Accepté**

Cette mesure permettra à un enseignant de dispenser des ateliers de littératie familiale aux parents accompagnés de leurs enfants.

- **Bas-Saguenay | 70 000\$: Accepté**

Cette mesure permettra d'offrir des services au Bas-Saguenay.

- **Converser dans un environnement immersif | solde reporté 10 000\$: Accepté**

Cette mesure permettra de réaliser des activités pédagogiques avec un casque de réalité virtuelle auprès des élèves en francisation et en anglais langue seconde.

- **Brigade mobile | 70 000\$: En attente d'acceptation**

Cette mesure permettra à un enseignant de se déplacer chez différents partenaires dans le but d'offrir des services.

5.5. Frais chargés aux autres centres

M^{me} Rébéka Fortin présente le formulaire « *Demande de service pour élève de la FAD* ». Des frais de passation d'examen au montant de 40 \$ s'appliquent dorénavant aux élèves externes, inscrits à la formation à distance, provenant d'un autre centre de services scolaire de la province. Ces frais sont chargés aux centres qui réfèrent lesdits élèves.

5.6. Portrait de la clientèle

M^{me} Rébéka Fortin présente le « *Rapport de suivi – 2023-09-25* ». Il fait état du nombre total d'élèves par organisation et indique la raison du départ.

Ce rapport de suivi est produit mensuellement par les techniciennes en organisation scolaires.

5.7. Portrait des activités du centre

M^{me} Rébéka Fortin présente les « *Activités scolaires et parascolaires* ». Beaucoup d'activités ont lieu avec les élèves des différentes organisations permettant d'offrir un milieu scolaire vivant et stimulant.

La direction souligne l'activité de la rentrée pour les élèves de la formation générale de jour et de soir qui a eu lieu au pavillon Laure-Conan.

5.8. Calendrier des activités – Septembre 2023

M^{me} Rébéka Fortin présente le « *Calendrier des activités – Septembre 2023* ». Elle survole les différentes activités qui ont eu lieu dans les pavillons Laure-Conan et Durocher.

5.9. CFGA Nouvelles – Septembre 2023

M^{me} Rébéka Fortin présente le « *CFGA Nouvelles – Septembre 2023* ».

Le « *CFGA Nouvelles – Octobre 2023* » sera envoyé par courriel aux membres dans les prochains jours.

6. SUIVI DU CONSEIL DES ÉLÈVES

Aucun point n'est soumis par les représentants des élèves.

M^{me} Rébéka Fortin précise que le calendrier des rencontres du CE sera affiché dans chacune des classes du pavillon Laure-Conan.

7. SUJETS DIVERS

7.1. Demande de frais – Ajout de cahiers d'exercices

M^{me} Rébéka Fortin présente les ajouts de cahiers d'exercices en mathématiques « *CODEMAT 4151, CODEMAT 4152 et CODEMAT 4153* » pour la vente aux élèves. Ces cahiers d'exercices n'ont pas été présentés à la dernière rencontre de l'année 2022-2023.

**Le Conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay
approuve l'ajout de ces frais chargés aux élèves.**

*Approbaton proposée par M. Charles Harvey
Secondée par M^{me} Karine Lavoie*

8. CALENDRIER DES RENCONTRES

M^{me} Rébeka Fortin présente le « Calendrier des rencontres 2023-2024 ».

M^{me} Karine Lavoie désire apporter deux modifications au calendrier des rencontres :

- 4 octobre 2023;
- 6 décembre 2023 : à modifier pour le 13 décembre 2023;
- 7 février 2024;
- 10 avril 2024 : à modifier pour le 17 avril 2024;
- 12 juin 2024.

Les membres du Conseil d'établissement du CFGA des Rives-du-Saguenay sont en accord avec les dates modifiées au calendrier des rencontres.

La version modifiée de ce document sera acheminée aux membres par courriel par M^{me} Audrey Tremblay.

9. CLÔTURE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 17 h 56.

*Proposée par M^{me} Laurie-Anne Boivin
Secondée par M. Charles Harvey*



Rébeka Fortin, directrice de centre
CFGA des Rives-du-Saguenay



Gilles Tremblay
Président du CE